

« PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION »

**RAPPORT
ANNUEL 2013**



SOMMAIRE



P. 2 MESSAGE D'EDUARDO MALONE

P. 4 Chiffres clés



P. 5 ENTRETIEN AVEC MARTINE ODILLARD



P. 6 CHARGEURS FILMS DE PROTECTION



P. 8 CHARGEURS INTERLINING



P. 10 CHARGEURS WOOL

P. 12 Informations boursières

P. 14 Responsabilité sociale
et environnementale (RSE)

P. 23 Rapport de l'organisme
tiers indépendant

P. 26 Rapport du Président
sur le gouvernement
d'entreprise et le contrôle
interne

P. 34 Rapport financier

P. 36 ÉTATS FINANCIERS 2013

P. 91 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2014

P. 94 Organes de direction

P. 96 Table de concordance
du rapport de gestion

P. 97 Contacts

Chargeurs, groupe industriel et de services d'implantation mondiale, exerce en leader sur les niches de la **protection temporaire de surfaces**, des **textiles techniques** et de la **laine peignée**. Chargeurs emploie **1600 collaborateurs dans 31 pays**, sur les cinq continents, au service d'une base de clientèle de plus de 45 pays.

Le chiffre d'affaires 2013 du Groupe s'élève à 466,5 millions d'euros dont 93% réalisés hors de France. **Le résultat d'exploitation s'élève à 17,8 millions d'euros et le résultat net à 3,6 millions d'euros.**



**MESSAGE
D'EDUARDO MALONE**

Président

« Nous nous inscrivons dans une vision d'avenir sereine et vigilante où la priorité est donnée au développement de l'innovation. »

L'innovation est décisive. Et elle le sera de plus en plus. À l'heure où nous avons dépassé les objectifs que nous nous étions fixés l'année dernière, tant du point de vue du désendettement du Groupe que du doublement de notre résultat d'exploitation, la priorité donnée à l'innovation est capitale, sur le plan managérial comme sur le plan industriel. Elle est la clé de clients satisfaits car accompagnés dans leur développement sur leurs marchés, de salariés gratifiés par leur travail et confortés dans la pérennité de leur emploi. L'innovation est aussi la clé d'une performance régulière, prédictible et en croissance, répondant aux attentes de nos actionnaires.

De sa capacité d'adaptation et d'innovation, Chargeurs en a fait preuve en 2013. Les défis qui étaient les nôtres, dans un contexte économique mondial encore atone, ont été relevés.

Chargeurs a clos l'année avec un résultat d'exploitation qui a plus que doublé par rapport à 2012. Il s'agit là principalement du fruit de nos efforts en matière de réduction des frais fixes, de focalisation sur les produits à valeur ajoutée et d'optimisation des marges.

Par ailleurs, l'objectif prioritaire de très forte réduction de l'endettement a lui aussi été rempli. Au 31 décembre 2013, Chargeurs enregistrait même une situation de trésorerie nette. Les marchés financiers ne s'y sont pas trompés

qui, en 2013, ont augmenté la valeur de l'action Chargeurs de 54%, dépassant de loin la moyenne des augmentations des actions du CAC 40.

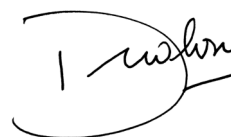
Les performances de 2013 confirment le bien-fondé de la stratégie mise en œuvre par Chargeurs et dont le Groupe bénéficiera également à moyen terme.

Chargeurs Films de Protection continuera à assurer des performances très satisfaisantes grâce notamment à sa politique commerciale ciblée et en s'appuyant sur des produits nouveaux issus de sa politique volontariste de recherche et développement. S'agissant de Chargeurs Interlining, la poursuite d'amélioration des marges, l'optimisation de sa structure mondiale de production et de distribution, ainsi que le développement d'innovations techniques doivent lui permettre de faire progresser son résultat d'exploitation. Enfin, Chargeurs Wool a parachevé sa transformation autour d'une activité de services dotée d'un minimum d'actifs industriels détenus en partenariat, tout en conservant la maîtrise totale de la chaîne de valeur. L'amélioration du résultat d'exploitation de Chargeurs Wool valide d'ores et déjà ce changement de modèle.

Chargeurs devra poursuivre les efforts engagés et générer une rente suffisante grâce à ses trois métiers désormais bien positionnés pour tirer profit de leurs atouts. Cela passera principalement par la priorité donnée au développement de l'innovation, levier indispensable de croissance des rendements dans des marchés matures.

Au total, Chargeurs présente une situation consolidée assainie. Le Groupe se fixe l'objectif de faire progresser son résultat d'exploitation, à horizon de deux ans, vers une performance annuelle récurrente d'au moins 20 millions d'euros.

Comme annoncé le 7 mars 2014, le Conseil d'Administration de Chargeurs a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, répondant ainsi aux meilleures règles de gouvernance. Le mandat de Directeur Général a été confié à Martine Odillard en qui j'ai pleinement confiance pour continuer, avec nos équipes, à voir loin et grand pour Chargeurs. Conservant la Présidence du Conseil d'Administration, je continuerai, avec passion, à veiller à la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil. ♦

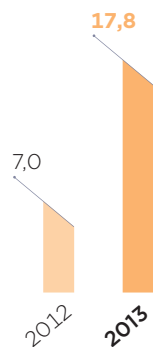


CHARGEURS

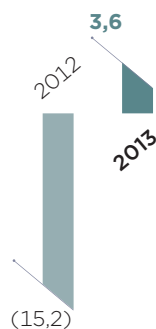
CHIFFRE D'AFFAIRES



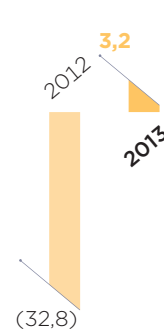
RÉSULTAT D'EXPLOITATION



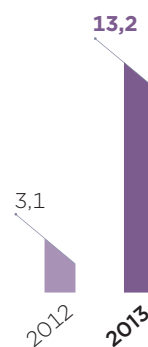
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



DETTE NETTE ()/ TRÉSORERIE



MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (résultat net + amortissements et provisions)



(en millions d'euros)

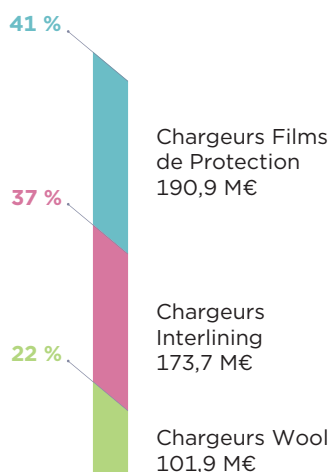
Le chiffre d'affaires 2013 est en repli de 4,3% à périmètre constant (-11,1% en données publiées).

Le résultat d'exploitation s'établit à 17,8 millions d'euros, supérieur à l'objectif initial du Groupe, 14 millions d'euros. Sa progression provient essentiellement de la réduction des frais fixes.

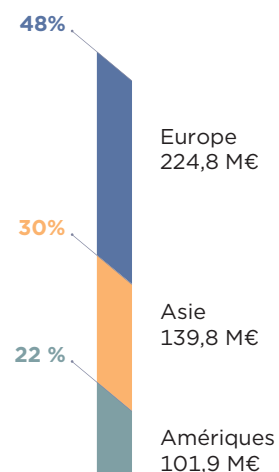
Le résultat net s'améliore significativement, après prise en compte du résultat des activités abandonnées pour 4,6 millions d'euros.

Chargeurs termine 2013 avec une situation de **trésorerie nette** de 3,2 millions d'euros, à comparer à une dette nette de 32,8 millions d'euros à fin décembre 2012, et de 80,6 millions d'euros à fin 2011.

RÉPARTITION DES VENTES PAR MÉTIER



RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Chiffres 2012 publiés. Voir retraitement en page 39.



TROIS QUESTIONS À MARTINE ODILLARD

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Le corporate ? Un rôle d'expert, une fonction de stimulation. »

Quel rôle a-t-il joué dans la reconfiguration du Groupe menée par Chargeurs ces deux dernières années ?

Il a joué un rôle plein et moteur. En plus de ses missions fonctionnelles essentielles, le corporate s'est engagé aux côtés des métiers sur des actions importantes de réduction de la dette, de rationalisation et d'optimisation des marges.

Au fond, nous avons partagé avec les métiers une vision commune, fondée sur la recherche de la valeur ajoutée et l'excellence commerciale, tout en nous engageant concrètement dans la gestion de dossiers clés, comme la transformation du métier Laine, les actions de financement ou la cession d'actifs non stratégiques des deux métiers textiles.

Ainsi, le corporate est tout autant producteur d'expertise, rompu à la vigilance, émetteur d'alerte, attentif à fédérer les énergies et facteur d'accélération de l'évolution des métiers.

Le corporate n'est-il pas avant tout soucieux de la bonne santé financière du Groupe ?

Nous avons démontré en 2013 qu'il était générateur de solutions et de passages à l'action dans tous les domaines. Il l'est également, cela va de soi, en matière financière et surtout dans le contexte actuel de restriction des financements.

Les résultats sont là puisque Chargeurs a terminé 2013 avec une situation de trésorerie nette.

Dans ce vigoureux effort, nous avons joué le rôle d'incitateur et de facilitateur, et les trois métiers ont contribué par leurs actions à rendre à Chargeurs sa pleine autonomie opérationnelle en 2014.

Quels sont les principaux guides d'action des équipes Chargeurs pour mener de front ces chantiers ?

Le premier impératif consiste à gérer le présent pour obtenir les meilleures performances et rendements opérationnels à court terme, ce qui est indispensable pour garantir l'avenir et la pérennité du Groupe.

Notre impératif ultime est clair : il s'agit d'accroître la création de valeur, pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires. La façon de générer cette création de valeur passe historiquement, chez Chargeurs, par la décentralisation et son corollaire indispensable, un reporting transparent et rigoureux. C'est en effet au plus près des réalités des métiers que les impératifs de compétitivité, de qualité, de service et d'innovation sont mis en pratique et évalués.

Une chose est sûre enfin : ces modes opérationnels ne sont possibles que si le respect des personnes et des biens, les principes d'anticipation, de vigilance, d'action et de loyauté sont profondément intégrés par chaque salarié du Groupe. Tous les directeurs, responsables ou contributeurs de Chargeurs se sont pleinement engagés à respecter nos principes communs. ♦

CHARGEURS

FILMS DE PROTECTION

Chargeurs Films de Protection, un des tout premiers acteurs mondiaux dans son secteur, propose aux industriels – principalement du bâtiment mais aussi de l'électroménager et de l'automobile – des films autoadhésifs pour la protection temporaire des surfaces fragiles. Afin de préserver la qualité de surface du produit final, le film apporte une barrière de protection aux agressions extérieures durant toutes les étapes de transformation (pliage, emboutissage, profilage...), de manutention, de transport et de pose.

En 2013, Chargeurs Films de Protection a enregistré une croissance de 5,2% de son chiffre d'affaires, et cela dans un contexte difficile pour ses trois secteurs donneurs d'ordre – la construction, la production industrielle et l'automobile. Chargeurs Films de Protection est parvenu à gagner des parts de marché et à accroître le volume de ses ventes grâce à de nouveaux produits innovants, d'une part, et en se concentrant sur les produits à valeur ajoutée, d'autre part. Pour ce faire, le métier n'a pas hésité à abandonner les produits où seul le prix compte – les commodities – ou bien a continué à les fournir lorsqu'ils s'intègrent dans une offre globale incluant la vente de produits plus techniques. Une stratégie qui s'est accompagnée d'une hausse de 25% de son résultat d'exploitation. ♦

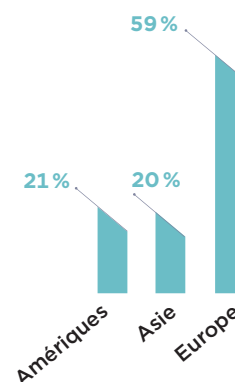
CHIFFRE D'AFFAIRES
en millions d'euros



RÉSULTAT D'EXPLOITATION
en millions d'euros



RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE





Quelle est la stratégie de Chargeurs Films de Protection pour assurer son développement ?

La matière première et le coût du travail étant élevés en Europe, il est essentiel de se concentrer sur des produits plus sophistiqués, pour lesquels leur impact est moindre. C'est pourquoi nous allons nous développer plus encore sur des marchés de niches en Europe. Les bonnes performances de Chargeurs Films de Protection en Europe de l'Ouest mais aussi dans l'est de l'Europe confortent cette stratégie qui s'accompagne d'une exigence de qualité, de service impeccable et de forte réactivité.

Élaborer des produits sophistiqués ne s'improvise pas..

Certes, et c'est pourquoi la recherche de produits de haute technicité, répondant aux exigences accrues des besoins de nos clients, donne un rôle central à l'innovation. Près d'un tiers de notre chiffre d'affaires est issu d'innovations produites récentes. D'autres innovations de rupture sont en cours de développement par notre département R&D, qui travaille avec une vingtaine de laboratoires et trois universités. Ce département est surtout en contact étroit avec les forces marketing et commerciales pour identifier, analyser et répondre les premiers aux besoins des clients en anticipant leur évolution. Un dispositif qui prendra toute son efficacité opérationnelle dans les années à venir. De plus, un premier pas vers le marché japonais nous permet de mettre notre offre de produits et de services à l'épreuve du marché le plus exigeant.

Comment abordez-vous le proche avenir ?

Chargeurs Films de Protection a intégralement remboursé en 2013, et de manière anticipée, sa dette bancaire protocolée. Sa part de marché mondiale a augmenté de 2 points et sa part de marché européenne de 4 points, dans un marché globalement en baisse. Nos fondamentaux sont bons.

Quant au marché mondial, le ralentissement de 2013 sera sans doute rattrapé en 2014 pour retrouver son niveau de 2012. Une autonomie financière retrouvée et une stratégie d'innovation résolue nous permettent d'envisager la progression de nos performances opérationnelles.

LAURENT DEROLEZ
Directeur Général
Chargeurs Films de Protection



CHARGEURS INTERLINING

Un des deux leaders mondiaux de l'entoilage pour l'habillement, bénéficiant d'une structure fortement mondialisée, Chargeurs Interlining maîtrise les multiples aspects de ce produit technique, intercalé entre la doublure et le tissu de dessus, qui confère souplesse et tenue aux vêtements. L'entoilage doit s'adapter aux caractéristiques des produits auxquels il est destiné et aux évolutions de la mode masculine et féminine.

2013 a été principalement atone pour la filière de l'habillement. Aucune évolution forte de marché n'a été constatée, pas plus en Europe qu'en Asie. Il faut noter une relative stabilité du coût des matières premières mais une tendance inflationniste sur les coûts salariaux en Asie, notamment en Chine et au Bangladesh, qui pourrait induire prochainement de nouveaux transferts au sein de la filière textile mondiale. Dans ce contexte morose, Chargeurs Interlining est globalement parvenu à conserver ses parts de marché même si son chiffre d'affaires s'est contracté suite aux effets de conversion, notamment du peso argentin et du real brésilien face à l'euro. Le résultat d'exploitation bénéficie des économies de frais fixes, liées à la poursuite de la rationalisation du métier. ♦

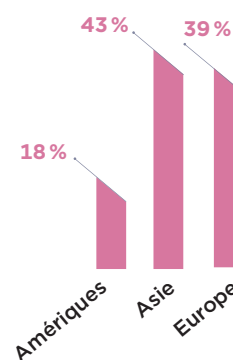
**CHIFFRE
D'AFFAIRES**
en millions d'euros



**RÉSULTAT
D'EXPLOITATION**
en millions d'euros



**RÉPARTITION DES VENTES
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**





Quel fut le programme de travail de Chargeurs Interlining en 2013 ?

En 2013, Chargeurs Interlining a continué la réorganisation de ses filiales commerciales, notamment en Europe de l'Est, tout en préservant sa qualité de service. En Asie, nous avons rationalisé notre outil par le regroupement d'entités de production. Nous avons également pris la décision d'abandonner une ligne d'activité non rentable. Tout au long de l'année, la vigilance sur nos marges est restée la priorité. Enfin, notre politique de désendettement s'est poursuivie avec le remboursement à marche forcée de la dette bancaire protocolée. Ainsi, notre plan de marche nous permet d'être sereins sur la sortie du protocole, courant 2014.

Quels sont les leviers principaux d'amélioration des marges ?

En Europe, nous nous focalisons sur les produits haut de gamme, en particulier pour les grandes marques, qui attendent un accompagnement sans faille en termes de qualité, de service et de fiabilité. Nous maintenons une politique commerciale rigoureuse fondée sur une sélectivité accrue des contrats de vente, quitte à assumer une perte de chiffre d'affaires sur un marché fragilisé par le ralentissement de la consommation d'habillement. En Asie, nous servons d'une part des confectionneurs qui travaillent pour de grandes marques américaines et européennes à forte notoriété, et d'autre part des clients opérant sur les différents marchés asiatiques dont les marques se développent progressivement pour les besoins moyen de gamme.

L'anticipation des besoins du marché premium est donc plus que jamais décisive ?

Nos clients demandent des produits toujours plus souples, plus légers et plus fins. Les deux entités françaises de Chargeurs Interlining renforcent leur recherche et développement pour les satisfaire. Par ailleurs, les grandes marques, soucieuses de leur image, choisissent des entreprises pratiquant les meilleurs standards sociaux et environnementaux. Chargeurs Interlining peut ainsi proposer des produits satisfaisant l'exigence de la norme ÖkoTex 100 certifiant les textiles sains. Hors habillement, notre filiale DHJ International est en pointe sur les innovations de diversification qui s'appuient sur sa maîtrise des technologies d'enduction. En 2014, Chargeurs Interlining devrait bien résister à la pression de son marché surcapacitaire grâce à sa compétitivité et à sa politique commerciale rigoureuse ainsi qu'au renforcement de l'innovation sur les produits techniques.

STÉPHANE RIGAUT
Directeur Général
Chargeurs Interlining

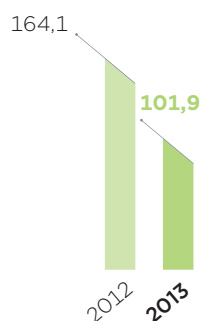


CHARGEURS WOOL

Chargeurs Wool est spécialisé dans le *top making*, une activité qui consiste à créer les tops, de larges rubans de laine formés à partir des mélanges de laine les mieux adaptés aux besoins des filateurs. Il détient une position mondiale majeure dans la commercialisation de laine peignée et dispose d'un puissant réseau fondé sur de solides partenaires industriels locaux.

En novembre 2013, Chargeurs a finalisé un accord avec le groupe chinois Jiangsu Longjin. Cette cession de 25% du peignage de Zhangjiagang, au terme de laquelle sa participation est ramenée à 50%, permet à Chargeurs Wool de parachever sa transformation en une activité de services autour d'un réseau commercial mondial, adossée à des actifs industriels détenus en partenariat. Chargeurs Wool présente un nouveau profil, ayant très fortement réduit ses capitaux investis et ses frais fixes afin de se concentrer sur la relation clients et le métier de *top maker*. Au terme de l'année 2013, la baisse du chiffre d'affaires intègre un effet périmètre important de -20,2% du fait des cessions intervenues depuis 2012, une diminution des volumes pour -11,6% et l'impact de -5,2% lié à la réduction des prix de la laine brute. À l'inverse, le résultat d'exploitation progresse. ♦

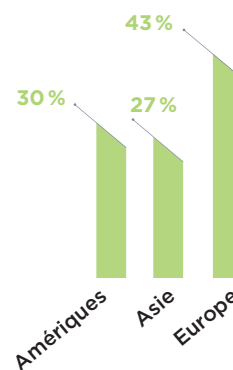
**CHIFFRE
D'AFFAIRES**
en millions d'euros



**RÉSULTAT
D'EXPLOITATION**
en millions d'euros



**RÉPARTITION DES VENTES
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**





2014, Chargeurs Wool paraît à la fois différent et inchangé ?

À l'issue de sa stratégie de cessions partielles, Chargeurs Wool conserve la maîtrise totale de la chaîne de valeur et donc l'assurance de la qualité du produit final. Le process de peignage de la laine n'a pas changé. Mais nous sommes désormais focalisés sur la commercialisation du produit afin d'assurer une relation de confiance forte et réactive avec nos clients. Ainsi Chargeurs Wool est-il unanimement considéré comme un acteur très fiable opérant dans le haut de gamme. Le corollaire ? Notre base de clientèle est sélectionnée par la qualité des contrats et la loyauté des échanges. Ce sont donc évidemment les marques les plus renommées et les plus solides qui travaillent avec nous. Nous ne cherchons pas à concurrencer les fournisseurs asiatiques sur les laines de qualité moindre.

Qu'autorise la nouvelle configuration de Chargeurs Wool ?

Le nouveau profil de Chargeurs Wool permet de diminuer les besoins de financement et de faciliter la gestion du « risque laine ». Dans le cadre de la nouvelle organisation, où nos partenaires interviennent en amont de la filière, nous privilégions désormais des sources de financement locales.

Cette année s'ouvre donc sur des perspectives tout à fait renouvelées ?

2014 sera surtout une année de stabilisation et de sédimentation de tout ce que Chargeurs Wool a engagé depuis deux ans. Si son chiffre d'affaires sera vraisemblablement similaire à celui de 2013, le résultat d'exploitation est attendu en légère progression. Le marché de la laine est devenu un métier de niche, cette fibre représentant 1,6% du marché total des fibres textiles dans le monde. L'évolution des classes moyennes chinoises devrait à terme lui offrir de nouveaux débouchés. Pour l'heure, les vêtements haut de gamme, ainsi que le marché du sportswear sont demandeurs de laine fine et écologique. Les marques premium qui les conçoivent insistent sur la qualité et la traçabilité, et ont une demande forte en matière de responsabilité sociale et environnementale, qui inclut en particulier la santé et la sécurité des salariés et l'attention au bien-être animal. Une demande à laquelle nous pouvons répondre grâce à la politique de certification des peignages associés visant à élaborer des produits sains et écologiques. D'ailleurs, la laine n'est-elle pas la fibre la plus renouvelable ?

FEDERICO PAULLIER
Directeur Général
Chargeurs Wool



INFORMATIONS BOURSIÈRES

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'obligations convertibles	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros) ⁽¹⁾
Situation au 1^{er} janvier 2013	299 691	13 524 913	2 163 986,00
Conversion d'obligations convertibles demandée au cours de l'année 2013	27 298	815 662	
Situation au 1^{er} janvier 2014	272 393	14 340 575	2 294 492,00
Conversion d'obligations convertibles demandée en janvier et février 2014	20 161	623 741	
Situation au 10 mars 2014	252 232	14 964 316	2 394 290,56
Actions de la société auto- détenues ⁽²⁾		13 334	
Actions détenues par des sociétés contrôlées par Chargeurs		0	
Participation des salariés au capital social ⁽³⁾		0	

(1) Valeur nominale de l'action : 0,16 euro.

(2) Article L. 225-211 du Code de commerce. Valeur totale au cours d'achat : 230 851,35 euros, soit un cours d'achat moyen de 17,31 euros par action.

(3) Article L. 225-102 du Code de commerce.

Émission d'obligations convertibles

Le 12 mars 2010, Chargeurs a lancé une émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations subordonnées convertibles en actions. Elle s'est traduite par la création de 415 083 obligations convertibles, d'une valeur nominale unitaire de 55 euros, à échéance le 1^{er} janvier 2016. L'émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF (n° 10-044 en date du 11 mars 2010) disponible sur les sites Internet de Chargeurs et de l'AMF.

<http://www.chargeurs.fr/fr/content/lobligation-convertible>

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants ou membres du Conseil d'Administration

Le 20 novembre 2013, Sofi Emy, société contrôlée par Eduardo Malone, a demandé la conversion de 5 000 obligations convertibles, générant la création de 149 400 nouvelles actions Chargeurs.

Groupes d'actionnaires détenant plus de 5 % du capital

(au 31 décembre 2013)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Pathé ⁽¹⁾	1 000 000	6,97	6,53
Ojei ⁽¹⁾	41 000	0,29	0,54
Jérôme Seydoux	1 341	0,01	0,02
Sofi Emy ⁽²⁾	851 845	5,94	9,96
Eduardo Malone	1 163	0,01	0,02
Argos Investment Managers SA	1 226 800	8,55	8,01

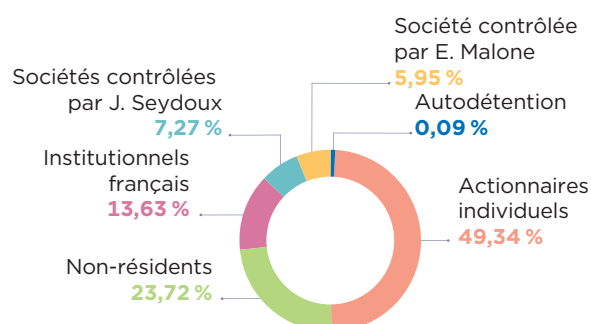
(1) Société contrôlée par Jérôme Seydoux.

(2) Société contrôlée par Eduardo Malone.

Le concert existant entre Jérôme Seydoux, Eduardo Malone et les sociétés qu'ils contrôlent détient 13,22% du capital de Chargeurs et 17,05% des droits de vote.

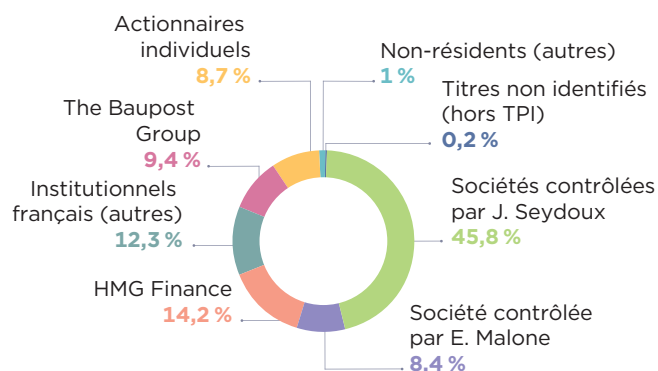
Répartition du capital en pourcentage du nombre d'actions

(enquête TPI au 31 janvier 2014)



Répartition des 255 982 obligations convertibles (OC) en circulation au 31 janvier 2014

(enquête TPI au 31 janvier 2014)



DIVIDENDE

(article 47 de la loi du 12 juillet 1965)

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2011 et 2012. Il n'est pas prévu de versement au titre de l'exercice 2013.

COTATION

Marché des titres

L'action Chargeurs et l'obligation convertible sont cotées sur le marché Euronext Paris respectivement sous les codes ISIN : FR0000130692 – CRI et FR0010870931 – YCRI. L'action Chargeurs est éligible au SRD, segment *long-only* et au PEA-PME.

Cotation des actions nouvelles

(extrait du prospectus, § 8.1.7, relatif aux obligations convertibles)

Les actions nouvelles qui seront émises sur conversion des obligations et sur versement de l'intérêt ou de l'intérêt échu feront l'objet de demandes d'admission périodiques aux négociations sur Euronext Paris sur une nouvelle ligne de cotation.

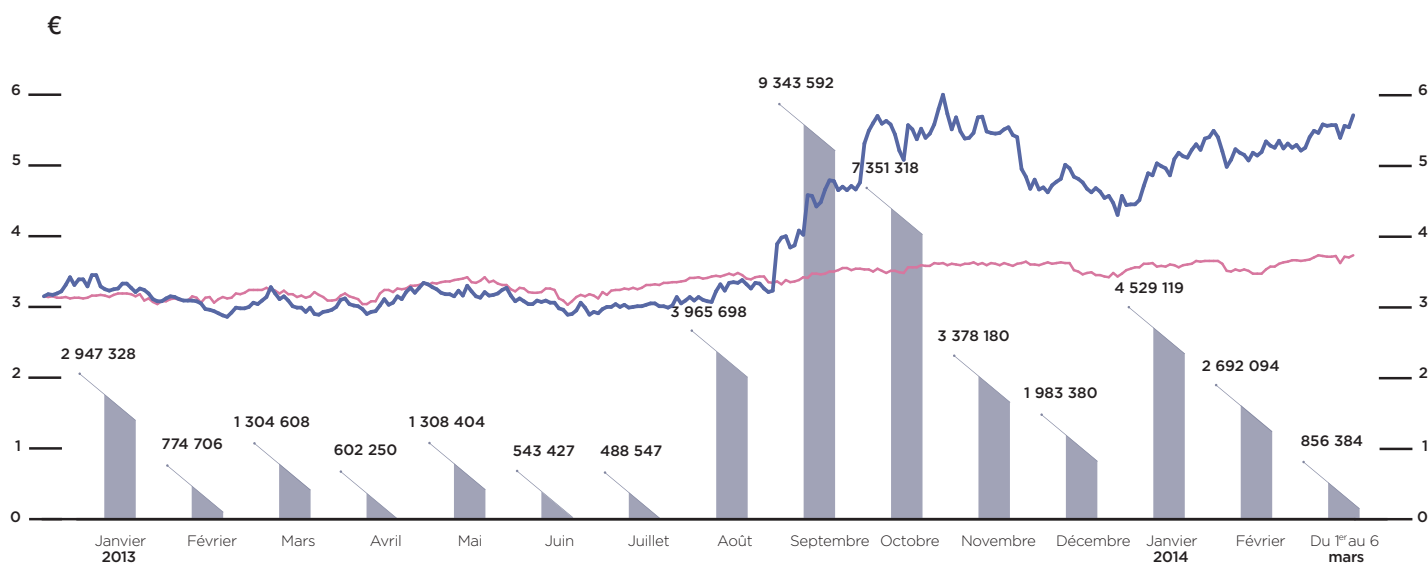
Elles ne seront assimilées aux actions existantes de la société et négociables, sur la même ligne de cotation (ISIN FR0000130692), qu'à compter de la séance de Bourse au cours de laquelle les actions existantes seront négociées ex-dividende au titre de l'exercice qui précède celui dans lequel se situe la date d'exercice ou, à défaut de versement de dividende, à compter de la séance de Bourse du jour qui suit l'Assemblée Générale statuant sur les comptes dudit exercice.

COURS DE L'ACTION

— L'action Chargeurs cours de clôture

— Indice CAC 40, indicé base 3,15 euros au 3 janvier 2013

■ Volume de transactions mensuelles



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Chargeurs répond à l'obligation de la loi Grenelle II de communiquer sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Pour Chargeurs, la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) s'entend d'abord par des valeurs mises en œuvre par des moyens et des actions visant à gérer le « présent » afin d'obtenir les meilleures performances et rendements opérationnels à court terme ainsi qu'à garantir « l'avenir » et la pérennité du Groupe dans des métiers confrontés à une concurrence mondiale exacerbée.

Chargeurs a explicité ses valeurs pour que chacun, au sein du Groupe, quel que soit son pays ou sa culture, ait un guide permanent pour ses choix et ses comportements. Ces valeurs servent de référence commune pour l'évaluation de la performance managériale des collaborateurs. Chaque directeur, responsable ou contributeur s'engage ainsi à respecter les principes de comportement et de fonctionnement qui sont évoqués en page 5 dans ce rapport.

Par ailleurs, pour soutenir la démarche RSE au sein du Groupe, Chargeurs a formalisé et diffusé dans toutes les filiales un référentiel qui précise son engagement sur cette problématique. Ce référentiel est complété d'un guide qui structure les modalités pratiques du reporting RSE ; il se réfère au décret français 2012-557 du 24 avril 2012.

Ces documents internes au Groupe servent de guide pour la vérification externe des différents indicateurs RSE. Ils sont consultables auprès de la Direction de la Communication au siège de Chargeurs. Le guide de reporting sera mis à jour annuellement afin de prendre en compte les modifications concernant les évolutions du reporting et des indicateurs RSE.

Chargeurs a confié à PwC la mission de l'organisme tiers indépendant appelé à vérifier les informations RSE contenues dans le présent rapport.

MODALITÉ DE REPORTING RSE

Le guide du reporting RSE liste les indicateurs pertinents et les indicateurs importants sur lesquels il rend compte, retenus parmi les indicateurs listés dans le décret français ; il précise la définition de chaque indicateur et, le cas échéant, son mode de calcul.

- **En matière de responsabilité sociale**, ces indicateurs concernent les effectifs, les rémunérations, les relations sociales, la santé et la sécurité, la formation, l'égalité de traitement. **Toutes les filiales consolidées** contribuent au reporting de ces données. Toutefois, sont limitées au périmètre France les informations spécifiques sur la répartition des effectifs par âge, les embauches et licenciements, l'absentéisme et l'insertion de salariés handicapés, ces indicateurs n'étant pas suivis au niveau mondial.

- **Sur les questions environnementales, toutes les entités de production consolidées** répondent sur leur organisation et notamment en matière de démarches de certification et d'utilisation durable des ressources. La gestion des déchets est restreinte aux principales entités de production.

- **Sur les engagements sociétaux** en faveur du développement durable, l'information présentée par les métiers concerne le Groupe et, pour certaines données, la France.

- **Certains indicateurs sont exclus** de ce reporting RSE, compte tenu du faible impact de l'activité du Groupe sur les thématiques suivantes : 1) prise en compte des nuisances sonores, 2) utilisation des sols, 3) adaptation aux conséquences du changement climatique, 4) protection de la biodiversité, 5) impact territorial de l'activité de la société, 6) actions de mécénat, 7) autres actions engagées en faveur des droits de l'homme et autres stipulations des conventions de l'OIT.

La démarche RSE étant une démarche de progrès, le bien-fondé de chaque thématique et des exclusions sera réévalué chaque année.

LIMITATION DE PÉRIMÈTRE

Comme indiqué plus haut, certains indicateurs sociaux sont limités à la France, notamment embauches, licenciements et absentéisme, car ces informations ne sont pas suivies en central. Chargeurs, qui rappelle l'organisation décentralisée du Groupe, considère que leur gestion est purement du ressort du management local.

Pour les données environnementales, le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES), liées à la consommation de gaz, est limité en 2013 au métier Films de Protection ; en 2014, il sera étendu au métier Entoilage et couvrira les émissions totales. Le reporting 2013 des émissions composés organiques volatiles (COV) et de traitement des déchets ont parfois montré des disparités de calculs ou de modalités de suivi dans certains pays en fonction de réglementation moins contraignante qu'en France. Le métier Entoilage a alors choisi de communiquer sur le périmètre France. En 2014, ces reportings font partie du plan d'amélioration continue.

INFORMATIONS SOCIALES

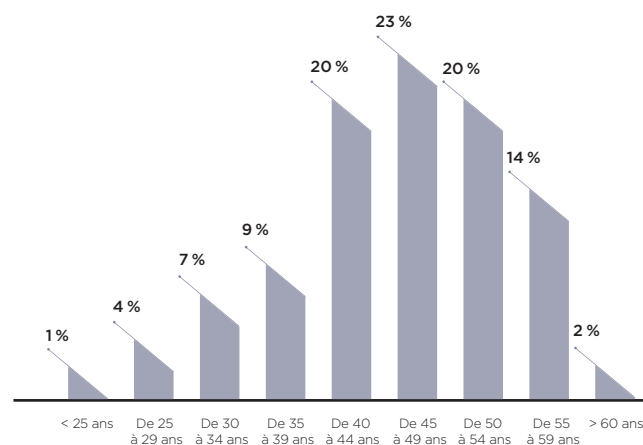
EMPLOI

Au 31 décembre 2013, le Groupe employait 1 570 personnes, soit une baisse de 13,3 % par rapport à fin 2012 principalement liée à la décroissance des effectifs de Chargeurs Wool (-170 personnes) du fait de la mise en équivalence d'un outil de peignage en Chine. Les mesures de réorganisation prises par Chargeurs Interlining ont également entraîné des réductions d'effectifs (-65 personnes).

Pour l'ensemble du Groupe, fin 2013, la zone Asie représente 34,3 % des effectifs totaux ; la Chine où le Groupe emploie 357 personnes compte 22,7 % des effectifs du Groupe, contre 29,5 % à fin 2012. La France, quant à elle, emploie 32,5 % des effectifs totaux. Le tableau des indicateurs sociaux en page 18 détaille la répartition par zone géographique et par métier.

Le recours à l'intérim s'établit à 2,5 % de l'effectif inscrit, contre 2,4 % en 2012.

Pyramide des âges pour les entités françaises



En 2013, les entités françaises ont enregistré 34 embauches et 32 sorties de personnel, soit un solde net de 2 personnes à comparer à une diminution nette de 38 personnes en 2012.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Groupe respecte les durées légales de travail dans ses différents pays d'implantation. Il cherche en permanence à adapter la gestion de ses effectifs à ses besoins dans le cadre des dispositions légales en matière de durée du travail.

Mesure de l'absentéisme (hors maternité, congés légaux et conventionnels) : dans les entités françaises, l'absentéisme cumulé s'élève à 11 jours par personne par rapport à l'effectif moyen glissant à fin décembre 2013. Cet indicateur n'est pas suivi hors de France.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le Groupe compte 27 % de **femmes** à son effectif. Le ratio respectif des métiers s'établit à 41 % dans la Laine, 31 % dans l'Entoilage et 17 % dans le Films de Protection. Les femmes représentent par ailleurs 22 % de la population d'encadrement mondiale et 20 % au sein du Comité de Direction de Chargeurs et du Conseil d'Administration. Le Groupe entend poursuivre, dans les prochaines années, des actions en faveur de la promotion des femmes dans les postes à responsabilité.

Au sein de la population mondiale de l'encadrement, 23 nationalités sont représentées. Le Groupe privilégie autant que possible un management local ; le nombre d'expatriés est par conséquent très réduit.

Le taux d'emploi des **travailleurs handicapés** atteint 6 % dans les filiales françaises.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dans le cadre de la politique de maîtrise des risques du Groupe, tous les dirigeants des filiales ont signé la Charte Sécurité de Chargeurs. Cette Charte demande un comportement proactif et la réalisation d'objectifs pluriannuels. Cette politique de gestion des risques se traduit notamment par une vigilance à chaque stade opérationnel. Les données santé et sécurité concernent toutes les entités de production du Groupe.

En 2013, le taux de fréquence Groupe (TF) s'établit à 14,8 contre 13,1 en 2012 à périmètre comparable ; le taux de gravité (TG) à 0,6 contre 0,7 en 2012. L'augmentation du TF témoigne en particulier d'un comptage plus précis des accidents du travail dès lors qu'ils ont occasionné au moins un jour d'absence.

Pour Chargeurs Films de Protection, le TF de 19,9 se compare à 19,3 dans l'industrie Chimie, caoutchouc, plasturgie ⁽¹⁾, mais son TG de 0,86 est inférieur au 1,1 de cette industrie.

Pour les métiers textiles, au niveau mondial, leur TF de 12,9 se compare à 30,8 dans l'industrie textile France ⁽¹⁾ dont les contraintes réglementaires sont souvent plus contraignantes que dans d'autres pays. Le TG de 0,49 est à comparer à 1,7, pour l'industrie textile. Les maladies professionnelles affectent huit salariés dans les entités françaises. Cet indicateur n'est pas suivi hors de France.

Les formations spécifiques liées à la sécurité ont représenté 25 % du montant total d'heures de formation en 2013 dans le Groupe.

Au Bangladesh, notre entité de production d'entoilages pour chemise fait l'objet d'un contrôle annuel en matière de sécurité. Par ailleurs, aucun accident n'y a été recensé depuis 2008.

(1) Source www.RisquesProfessionnels.Ameli.fr

Accord signé en matière de sécurité. En Chine, une entité de production de Chargeurs Interlining a signé un accord spécifique sur la sécurité.

FORMATION

Le développement des compétences des équipes reste une priorité affirmée par la Direction Générale. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité de chaque responsable d'entité, respectant ainsi la gestion décentralisée du Groupe. Le nombre de personnes ayant suivi une formation représente 54 % des effectifs contre 40 % en 2012 ; cette augmentation s'explique en partie par les formations sécurité qui ont parfois concerné l'ensemble des salariés d'un site de production et pour partie à une base de comparaison inférieure (effet périmètre). En conséquence, la durée moyenne de formation baisse à 19 heures par personne formée en 2013 contre 34 en 2012, illustrant aussi une moindre disponibilité des salariés due à une activité plus soutenue. Le nombre total s'élève à 16 178 heures de formation.

Les entités de production françaises de l'Entoilage ont poursuivi les parcours de formation mis en place, depuis plusieurs années, en vue de favoriser la polyvalence et l'employabilité d'ouvriers travaillant dans un secteur textile mature et potentiellement soumis à des réductions d'effectifs en Europe.

De même, les deux entités de production européennes du métier Films de Protection favorisent la formation à la polyvalence.

RELATIONS SOCIALES

Tout en respectant la structure décentralisée du Groupe, Chargeurs maintient sa volonté de promouvoir le dialogue social, en particulier avec les instances représentatives du personnel ; celles-ci sont présentes dans les trois principales entités de Chargeurs Films de Protection et les entités de plus de 50 personnes de Chargeurs Interlining dans le monde. En France, le taux d'élus syndiqués reste stable depuis de nombreuses années pour s'établir à 5,39 %. Par ailleurs, en Europe, le Comité de Groupe France et l'Instance Européenne de Dialogue Social ont vocation à favoriser des échanges fructueux entre le Comité de Direction du Groupe et les représentants français et européens du personnel.

BILAN DES ACCORDS

Les entités françaises ont mené les négociations annuelles sur les salaires, le contrat de génération et l'accord triennal d'intéressement (pour Novacel). Les filiales à l'étranger ont signé des accords sur l'organisation du temps de travail et/ou sur les rémunérations, selon les pays. Ainsi, vingt accords ont été signés en 2013 dans les entités du Groupe.

RÉMUNÉRATION

La politique de décentralisation au sein de Chargeurs s'applique également à la gestion du personnel et des rémunérations dans le respect des législations locales. Dans plusieurs filiales, des accords internes concernent les niveaux de rémunérations.

La politique de rémunération d'une partie significative de l'encadrement comporte une part variable assise sur les performances, en cohérence avec la politique de création de valeur du Groupe.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'information ci-dessous est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlednext de décembre 2009.

Monsieur Eduardo Malone a rejoint le Groupe Chargeurs le 1^{er} juillet 1973. Il y a exercé diverses fonctions salariées. Dès sa prise de fonction en tant que Président-Directeur Général, son contrat de travail a été suspendu. La rémunération brute globale qui lui a été versée en 2013 au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général s'est élevée à 452 894 euros, à comparer à 522 825 euros en 2012.

Ce montant global intègre une rémunération fixe de 350 000 euros, 91 469 euros en jetons de présence au titre de mandats exercés au sein des filiales de la société, montants inchangés par rapport à 2012, un montant de 11 425 euros d'avantages en nature (voiture) à comparer à 11 356 euros en 2012. En raison des résultats 2012 déficitaires, aucune rémunération variable n'a été versée à Monsieur Eduardo Malone au titre de cette année.

La rémunération versée au Président-Directeur Général, par les sociétés du Groupe, est fixée par le Conseil d'Administration. La partie variable est assise sur le salaire de base et est déterminée en fonction de la performance du Groupe appréciée par l'évolution de ses résultats. En 2014, au vu des résultats bénéficiaires de 2013, un montant sera arrêté et versé au titre de la rémunération variable.

Madame Martine Odillard a rejoint le Groupe Chargeurs le 8 octobre 1979. Elle y a exercé diverses fonctions salariées. Dès sa prise de fonction en tant que Directeur Général Délégué, son contrat de travail a été suspendu. La rémunération brute globale qui lui a été versée en 2013 au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'est élevée à 591 186 euros, à comparer à 590 637 euros en 2012.

Ce montant global intègre une rémunération fixe de 400 000 euros, 65 000 euros en jetons de présence au titre de mandats exercés au sein des filiales de la société, un montant de 6 186 euros d'avantages en nature (voiture), à comparer à 5 637 euros en 2012, ainsi qu'un montant de 120 000 euros de rémunération variable pour tenir compte de la performance des services Groupe dont le Directeur

Général Délégué a la charge mais en recul du fait des résultats déficitaires en 2012.

La rémunération versée au Directeur Général Délégué, par les sociétés du Groupe, est fixée par le Conseil d'Administration. La partie variable est déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants : (i) d'une part la performance du Groupe appréciée par l'évolution de ses résultats, (ii) d'autre part la performance des services dont le Directeur Général Délégué a la charge, mesurée par rapport à des objectifs fixés en début d'année. Au vu de la performance 2013 économique et des services dont le Directeur Général Délégué a la charge, un montant sera versé au titre de la rémunération variable.

Monsieur Eduardo Malone et Madame Martine Odillard ne disposent d'aucun régime supplémentaire de retraite ni d'indemnité de non-concurrence. Aucun engagement d'indemnisation n'a été pris par Chargeurs à leur profit en raison de la cessation de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux. Par ailleurs, ni Monsieur Eduardo Malone ni Madame Martine Odillard ne disposent de plans de stock-options, ni d'actions gratuites.

Le montant global des jetons de présence versés aux Administrateurs au cours de l'exercice 2013 s'est élevé à 32 500 euros, répartis entre les Administrateurs à parts égales et au prorata temporis de la durée d'exercice de leur mandat, à l'exception du Président et du Directeur Général Délégué qui n'ont perçu aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'Administrateur de Chargeurs SA.

SYNTHÈSE DES INDICATEURS SOCIAUX

EFFECTIFS	Définition	Unité de mesure	Périmètre	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
Effectif total	Effectif inscrit au 31 décembre	Nombre total CDI + CDD	Monde	1 811	1 570
Recours à l'intérim	Personnel intérimaire	% de l'effectif total CDI + CDD	Monde	2,4%	2,5%
Effectif par métier	Salariés du Groupe	- Siège	Monde	12	12
		- Films de Protection	Monde	526	520
		- Interlining	Monde	1 081	1 016
		- Wool	Monde	192	22
Effectif par zone géographique	Salariés du Groupe		France	511	510
			Europe (hors France)	271	250
			Asie	764	539
			Amériques	265	271
	Chargeurs Films de Protection		Europe	80%	80%
			Asie	5%	5%
			Amériques	15%	15%
	Chargeurs Interlining		Europe	31%	32%
			Asie	52%	50%
			Amériques	17%	18%
	Chargeurs Wool		Europe	0%	41%
			Asie	88%	18%
			Amériques	5%	41%
Parité hommes/femmes	Salariés du Groupe	Nombre d'hommes	Monde	1 287	1 151
		Nombre de femmes	Monde	524	419
		Part des femmes	Monde	28,9%	26,7%

FORMATION	Définition	Unité de mesure	Périmètre	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
Nombre de personnes formées	Salariés ayant bénéficié d'au moins une formation	% de l'effectif total	Monde	40%	54%
Heures de formation	Temps passé en formation pour les salariés ayant bénéficié d'au moins une formation	Durée moyenne par personne	Monde	34 h	19 h

SÉCURITÉ	Définition	Unité de mesure	Périmètre	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
Accidents	Taux de fréquence: nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées	Accidents du travail ayant occasionné au moins un jour d'absence	Monde	13,1	14,8
Absentéisme pour accidents du travail	Taux de gravité: nombre de jours d'absence par millier d'heures travaillées	Jours d'absence liés à un accident du travail	Monde	0,7	0,6

Les deux ratios sur la sécurité sont calculés sur les accidents du travail, hors accidents de trajet.
Ratios 2012 pro-forma à périmètre comparable 2013.

RÉMUNÉRATION	Définition		Périmètre	2012*	2013
Frais de personnel	Charges de personnel de l'année (en millions d'euros)	Effectif des sociétés consolidées par intégration globale	Monde	76,5	68,9

* Données 2012 publiées.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

L'impact territorial, économique et social est uniquement analysé en termes d'emplois générés et de développement local consécutif à l'activité de nos entités. L'analyse de ces emplois par métier et par zone géographique se trouve en pages 15 et 18.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS LOCALES

Au sein du Groupe, tant en France que dans les filiales étrangères, les relations avec les organisations locales, la sous-traitance, les fournisseurs doivent être menées en conformité avec les valeurs de Chargeurs que les managers ont intégrées dans leurs objectifs. Celles-ci incluent en particulier la création de valeur pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires, le respect des personnes et des biens, la loyauté des pratiques. Par ailleurs, pour son métier Entoilage, le Groupe a consolidé un code éthique spécifique et détaillé.

L'organisation du management, au sein du Groupe, associe décentralisation et responsabilisation. Les relations entretenues avec les organisations locales relèvent donc du management local, notamment avec les établissements scolaires et universitaires, les fédérations professionnelles, etc.

Ainsi, en France, Novacel, LP BC et DHJ International sont très impliquées dans le tissu industriel local, national et également international au travers de leur soutien aux établissements scolaires et professionnels (taxe d'apprentissage), de leurs partenariats avec diverses universités, laboratoires techniques et pôles d'innovation, ainsi que de leurs engagements dans les fédérations professionnelles nationales et internationales.

En matière de partenariat, le Groupe a établi de longue date des accords spécifiques selon les métiers. Chargeurs Interlining et Chargeurs Wool sont ainsi engagés dans le cadre de partenariats. En 2012 et 2013, les cessions partielles des peignages en Uruguay, en Argentine et en Chine ont réduit la participation de Chargeurs Wool dans ces entités désormais mises en équivalence. Pour autant, la confiance, le respect et la transparence des relations permettent de continuer à garantir à nos clients la fiabilité et la qualité des produits fournis.

SOUS-TRAITANCE, FOURNISSEURS

Les relations avec la sous-traitance et les fournisseurs répondent aux valeurs et principes de fonctionnement que chaque responsable des entités du Groupe s'est engagé à respecter.

La sous-traitance qui a pu être mise en place dans les métiers leur permet de rester focalisés sur leur cœur de métier. Pour Chargeurs Wool, cela se traduit par les partenariats

nariats noués avec les peignages associés garantissant ainsi la traçabilité de laines certifiées Öko-Tex 100 et GOTS (Global Organic Textile Standard), grâce à leur engagement en matière de RSE et leurs certifications OHS 18000 et/ou ISO 14001 et ISO 9001.

La politique d'achats des métiers vise prioritairement à répondre aux exigences de qualité, de fiabilité et de compétitivité de nos clients, afin de maintenir la qualité de notre offre de produits à valeur ajoutée.

Pour Chargeurs Films de Protection, la quasi-totalité des matières premières achetées en 2013 par son entité française provient d'entreprises ou de groupes qui affichent un engagement formel en matière de RSE ou dont nous connaissons la qualité opérationnelle.

Pour Chargeurs Interlining, les attentes majeures des clients confectionneurs concernent la qualité du produit et l'assurance d'absence de nocivité des entoilages, ce que permet la certification Öko-Tex 100 que nos entités sont à même de fournir à leurs clients, y compris la norme Öko-Tex classe 1, la plus exigeante, destinée aux tissus en contact avec la peau des bébés.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Chargeurs Films de Protection est très engagé dans la démarche RSE. Les deux unités de production européennes sont certifiées ISO 14001 et peuvent apporter à leurs clients les preuves de leur conformité avec la réglementation Reach. Les films de protection sont destinés à la protection temporaire des surfaces durant toutes les étapes des processus industriels et ne sont pas des produits grand public. Comme indiqué précédemment, Chargeurs Interlining et Chargeurs Wool proposent à leurs clients confectionneurs ou filateurs des produits avec la garantie du label Öko-Tex 100, ainsi que la conformité avec la réglementation Reach pour Chargeurs Interlining.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Il s'agit là d'un principe majeur d'éthique et de fonctionnement pour Chargeurs qui figure dans l'engagement signé en début d'année par tous les managers au sein du Groupe. Cet engagement est soutenu par la proximité des équipes métiers avec leurs filiales notamment incarnées par les directions générales, financières et ressources humaines qui se déplacent régulièrement dans les pays d'implantation.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les métiers Films de Protection et Laine sont engagés de longue date dans la gestion des problématiques environnementales, comme l'attestent les certifications ISO 14001 et ISO 9001 de leurs principaux sites de production et des peignages partenaires, ainsi que le référentiel OH-SAS 18001 sur le management de la santé et de la sécurité au travail pour l'entité italienne de Films de Protection. Leur démarche intègre ainsi la sensibilisation et la formation du personnel.

Pour le métier Entoilage, plusieurs filiales sont engagées dans le processus de certification; par ailleurs, ce métier fournit à ses clients des produits à l'écocertification Öko-Tex 100 qui certifie un textile sain et ne contenant pas de polluant dans des proportions nocives pour la santé (et notamment la classe 1 pour les tissus pouvant être mis en contact direct avec la peau des bébés) ainsi que la conformité avec la réglementation européenne Reach.

Les résultats environnementaux de 2013 concernent 11 sites de production exploités par le Groupe pendant l'exercice 2013, soit 3 sites pour Chargeurs Films de Protection et 8 sites pour Chargeurs Interlining. Le calcul des indicateurs est basé sur les données brutes transmises par les sites. La plupart des données présentées ci-après sont rapportées à une unité fonctionnelle: 1 million de m² de film produit pour le métier Films de Protection, 1 km² d'entoilage produit pour le métier Entoilage.

Le reporting pour le périmètre cité a été établi sur les mêmes critères qu'en 2012. Des comparaisons ont ainsi pu être établies par rapport aux chiffres des années précédentes afin d'apprécier leur évolution. Aucune filiale n'est concernée par l'obligation d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). Depuis 2003, le Groupe renseigne sur les émissions de composés organiques volatils (COV) qui apparaissaient alors comme un indicateur plus justifié. Toutefois, depuis 2012, le métier Films de Protection communique également sur les émissions de gaz à effet de serre calculées sur les consommations de gaz. Le reporting des émissions de gaz à effet de serre sera élargi à tous les sites de production dès l'an prochain. Les deux métiers communiquent sur le mode d'élimination des déchets, sur leurs sites de production les plus importants.

Chaque année, Chargeurs investit dans la recherche visant à réduire sa consommation de ressources (incluant l'énergie et l'eau) et poursuivra ses efforts en 2014. Plusieurs unités de production sont également engagées dans le recyclage des emballages.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Aucun montant n'a été provisionné au titre de 2013.

CHARGEURS FILMS DE PROTECTION

Consommation d'énergie et d'eau

La consommation d'énergie par unité produite a diminué de 8,4%. Ce résultat est obtenu principalement par l'installation d'un nouvel incinérateur en Italie. Une installation complémentaire sur une ligne de production en France permettra de nouvelles économies d'énergie en 2014.

Le ratio de la consommation d'eau a augmenté de 15,5% principalement dans l'unité américaine pour la production de vapeur et le refroidissement d'une ligne d'enduction; les dispositifs ont depuis été corrigés.

Consommation d'énergie en MWh/km²



Consommation d'eau en m³/km²



Consommation de matières premières

La principale matière première est le polyéthylène, un dérivé du pétrole. Depuis plusieurs années, les efforts de R&D ont permis de produire des films plus fins, moins consommateurs de matières, tout en gagnant en performance technique.

Production de déchets

La quantité de déchets non dangereux a légèrement augmenté en raison de l'augmentation des volumes tronçonnés sur le site de Déville-lès-Rouen et de la destruction de bobines d'essai non utilisées. La part des déchets dits dangereux a diminué grâce à la modification de paramètres de production qui a permis d'augmenter l'utilisation de certains sous-produits.

Déchets non dangereux en t/km²



Déchets dangereux en t/km²



Mode d'élimination des déchets

2013



Un changement de réglementation ne permet plus de considérer l'incinération de certains déchets comme de la valorisation énergétique compte tenu de leur trop faible pouvoir calorifique.

2012

**Emissions de composés organiques volatils (COV)**

Le ratio des émissions de COV principalement liées à l'utilisation de solvants s'est accru de 7,9% en raison de l'augmentation des volumes de films produits à partir d'une technologie générant plus de COV dans les entités européennes.

Remarque: pour 2013, il s'agit d'une estimation, car le site de production italien ne connaîtra ses émissions réelles qu'en avril 2014.

Emission de COV
en t de carbone/km²**Émissions de gaz à effet de serre (GES)**

Le ratio des émissions de GES, liées aux consommations de gaz a fortement baissé en 2013, - 15,3 %, par rapport à 2012, grâce notamment au changement d'incinérateur pour le traitement des COV en Italie. Ces émissions sont également liées à la consommation de gaz requise pour la production de nos produits et pour le chauffage.

Emission de GES
en t/Mm²**Gestion de l'environnement et actions environnementales**

Une personne est en charge de l'environnement, l'hygiène et la sécurité à temps plein en France et une personne à mi-temps en Italie. Le site français a maintenu ses certifications ISO 14001, ISO 9001 et le site italien ses certifications ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18001.

Conformité avec la réglementation Reach

En 2013, les entités européennes du métier Films de Protection ont vérifié que leurs produits ne contiennent pas de substances faisant partie de la liste SVHC à concentration supérieure à 0,1%. Elles sont en mesure de communiquer à leurs clients les informations requises.

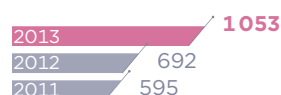
CHARGEURS INTERLINING

Consommation d'énergie et d'eau

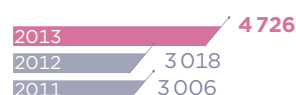
En 2013, les indicateurs de consommation d'énergie et eau par km² font ressortir des augmentations qui s'expliquent principalement par un reporting mondial plus complet. Ainsi, pour trois entités, les consommations d'énergie intègrent désormais les consommations d'électricité et de gaz, alors qu'elles n'intégrent que l'électricité en 2012.

Par ailleurs, la spécialisation de nos outils vers des segments de marchés plus haut de gamme nous conduit à travailler de plus petites séries et des volumes globaux moins importants mais nécessitant davantage de soins, des machines plus lentes et des consommations d'eau de teinture plus élevées.

Consommation d'énergie en MWh/km²



Consommation d'eau en m³/km²



Production de déchets

En raison des disparités nationales en matière de traçabilité des déchets, le reporting 2013 est restreint aux entités françaises concernant la production des déchets et leur mode d'élimination. La production de déchets non dangereux a augmenté en 2013 en raison d'une modification de périmètre conduisant à valoriser comme déchets, à compter de cette année, des actifs de production non utilisés.

Déchets non dangereux en t/km²

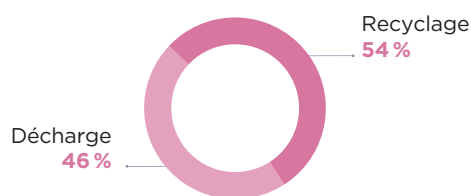


Déchets dangereux en t/km²

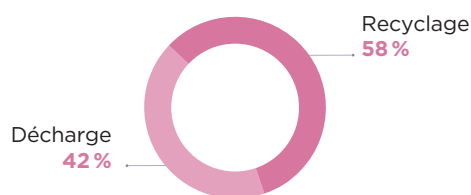


Mode d'élimination des déchets

2013



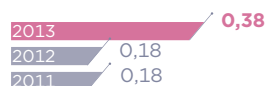
2012



Émissions de composés organiques volatils (COV)

Les émissions de COV concernant les quatre principaux sites représentent 57 % de la production⁽¹⁾. Un reporting plus exhaustif est prévu au plan d'amélioration en 2014.

Emission de COV en kg de carbone/km²



(1) LP BC, DHJ International, LP Wujiang, Entretelas Americanas.
Les données 2012 et 2011 sont à périmètre comparable.

Gestion de l'environnement et actions environnementales

En 2013, il y avait plus d'une personne par site dédiée à la gestion de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité. LP BC, principale entité française, est certifiée ISO 9001.

Conformité avec la réglementation Reach

En 2013, les entités européennes du métier Entoilage ont vérifié que leurs fournisseurs avaient préenregistré tous les produits chimiques qu'elles utilisent et que ceux-ci ne contiennent pas de substances faisant partie de la liste SVHC à concentration supérieure à 0,1 %. Elles sont en mesure de communiquer à leurs clients les informations requises par la réglementation.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Chargeurs, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le Cofrac, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre les mois de février 2014 et mars 2014 pour une durée d'environ huit semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

I – Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les modalités de reporting RSE présentées au chapitre « Responsabilité sociale et environnementale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II – Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec six personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'ex-

haustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 26 % des effectifs et entre 44 % et 68 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles formalisées dans le référentiel du Global Reporting Initiative.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnages et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2014

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers
Audit

Gérard Morin

Associé du
département
développement durable

Thierry Raes

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(2) Novacel et Lainière de Picardie BC (LP BC).

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique.
- Les embauches et les licenciements.
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation.
- Le nombre total d'heures de formation.
- L'égalité de traitement.

Informations environnementales

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales.
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.
- Les rejets de gaz à effet de serre (GES).

Informations sociétales

- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations.
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte, dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale.
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Chargeurs du 30 avril 2014, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été soumis au Comité d'Audit du 6 mars 2014 et approuvé par le Conseil d'Administration du même jour.

RÉFÉRENCES

Le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middledenext de décembre 2009, disponible sur le site Internet de Middledenext, est celui auquel se réfère Chargeurs, notamment pour l'élaboration du présent rapport.

Les procédures de gestion des risques et de contrôle interne de Chargeurs s'inspirent quant à elles des principes généraux définis par l'AMF dans son document « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » du 22 juillet 2010.

Chargeurs s'est efforcé de mettre en œuvre progressivement les recommandations du Code Middledenext et entend poursuivre cette évolution. À ce titre, il est notamment précisé que les éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance » de ce Code ont été portés à la connaissance des membres du Conseil d'Administration. Par ailleurs, en complément du présent rapport et en application de la recommandation AMF 2013-20 du 18 novembre 2013, un tableau récapitulatif des règles du Code non applicables ou écartées par la société, mentionnant les raisons pour lesquelles elles l'ont été, est joint au rapport annuel.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Président-Directeur Général

Au cours de sa séance du 30 avril 2013, le Conseil d'Administration a renouvelé Monsieur Eduardo Malone dans ses fonctions cumulées de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

Limitations de pouvoirs

À titre interne, le Président-Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la société, du consentement du Conseil d'Administration pour accorder des cautions, avals ou garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce.

Directeur Général Délégué

Au cours de sa séance du 30 avril 2013, le Conseil d'Administration a renouvelé Madame Martine Odillard dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société.

Limitations de pouvoirs

À titre interne, le Directeur Général Délégué doit s'assurer, avant d'engager la société, des directives du Président-Directeur Général et de son consentement ou de sa ratification pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante.

Évolution de la gouvernance

Au cours de sa séance du 6 mars 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour un nouveau mode d'organisation en procédant à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, conformément aux statuts de la société. En suite de quoi, Madame Martine Odillard a été nommée en qualité de Directeur Général de la société à compter du 7 mars 2014 et Monsieur Eduardo Malone confirmé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée dans la partie « Organes de direction » du rapport annuel.

Au 31 décembre 2013, le Conseil compte cinq Administrateurs, dont le Président et le Directeur Général Délégué. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 mai 2011 avait nommé une femme en qualité d'Administrateur, Madame Martine Odillard.

La société retient les critères d'indépendance énoncés par le Code Middledenext. Sur cette base, le Conseil d'Administration compte deux Administrateurs indépendants : Monsieur Giuseppe Pirola et Monsieur Georges Ralli. Le Conseil d'Administration présente une composition internationale puisque trois nationalités étrangères sont représentées (argentine, belge et italienne).

Conformément à la recommandation AMF 2013-20 du 18 novembre 2013, le rapport annuel présente un tableau récapitulatif, le cas échéant, les changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration durant l'exercice 2013, ainsi que la situation des Administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code Middledenext.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Organisation des travaux du Conseil

Le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an, deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels, une fois pour examiner la stratégie du Groupe dans le cadre du budget et du plan à moyen terme, une fois après l'Assemblée Générale Annuelle pour mettre en œuvre les décisions de celle-ci. La marche des affaires, les décisions relevant du Conseil ainsi que les grands projets sont mis à l'ordre du jour de chaque Conseil.

Le rôle du Conseil et les principales modalités de son fonctionnement sont définis par les statuts de la société, de sorte que le Conseil d'Administration ne trouve pas nécessaire de se doter en plus d'un règlement intérieur. Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions. Tout Administrateur peut également solliciter auprès du Président-Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué tout complément d'information qu'il jugerait utile pour l'exercice de ses fonctions. Le Conseil d'Administration est régulièrement informé sur l'évolution des secteurs d'activité et de la concurrence par le Président-Directeur Général ou le Directeur Général Délégué. À l'occasion de la séance du Conseil portant sur la présentation des comptes prévisionnels et du budget, les Directeurs de métiers lui présentent leurs activités et les perspectives.

La rémunération versée au Président-Directeur Général, par les sociétés du Groupe, est fixée par le Conseil d'Administration. La partie variable est assise sur le salaire de base et est déterminée en fonction de la performance du Groupe appréciée par l'évolution de ses résultats.

La rémunération versée au Directeur Général Délégué, par les sociétés du Groupe, est fixée par le Conseil d'Administration. La partie variable est déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants : (i) d'une part la performance du Groupe appréciée par l'évolution de ses résultats, (ii) d'autre part la performance des services dont le Directeur Général Délégué a la charge, mesurée par rapport à des objectifs fixés en début d'année.

Le montant global des jetons de présence versés aux Administrateurs au cours de l'exercice 2013 s'est élevé à 32 500 euros, répartis entre les Administrateurs à parts égales et prorata temporis de la durée d'exercice de leur mandat, à l'exception du Président et du Directeur Général Délégué, qui n'ont perçu aucun jeton de présence au titre de leur mandat d'Administrateur de Chargeurs SA.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Conseil s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 86%. La durée moyenne des réunions a été de deux heures.

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé au cours de l'exercice 2013 à une autoévaluation formelle de son fonctionnement et de ses travaux. En pratique, des échanges de points de vue ont eu lieu à ce sujet entre les membres du Conseil, respectant ainsi l'esprit des recommandations Middledent.

COMITÉ D'AUDIT

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 3 décembre 2009 a mis en place un Comité d'Audit. Au cours de l'exercice 2013, ce Comité a été composé de deux Administrateurs : Monsieur Giuseppe Pirola, Président du Comité d'Audit, et Monsieur Salim Meir Ibrahim jusqu'au 30 avril 2013, puis Monsieur Georges Ralli à partir de cette même date. Au regard de la compétence et de l'expérience de chacun des membres du Comité d'Audit, cette composition était adaptée. Un règlement intérieur précise les règles relatives au fonctionnement du Comité et ses missions.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an au moment de la publication des comptes annuels et semestriels, préalablement à la tenue des Conseils d'Administration approuvant lesdits comptes. Il est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle en matière d'arrêté des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de préparation de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière ainsi que l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Par ailleurs, le Comité s'assure de garantir le contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Un compte rendu régulier des travaux du Comité d'Audit est effectué par son Président au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois. Durant ces réunions, il a notamment été conduit à examiner le processus d'élaboration des comptes du premier semestre 2013, les mandats et honoraires des Commissaires aux comptes, les règles applicables et les actions entreprises par la société en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), avec un focus particulier sur ce sujet compte tenu de l'actualité riche en la matière et de ses enjeux, ainsi que les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

La société s'est appuyée sur le document intitulé « Le Comité d'Audit : rapport du groupe de travail », publié par l'AMF en 2010 et disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Périmètre du contrôle interne

Le Groupe est composé d'une holding (Chargeurs) réduite et de trois métiers (Chargeurs Films de Protection, Chargeurs Interlining et Chargeurs Wool). Ces métiers sont eux-mêmes composés d'une société mère et de filiales opérationnelles.

Composantes du contrôle interne

Une organisation adaptée à l'exercice d'un contrôle interne satisfaisant

Un des principes essentiels de Chargeurs est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle tout en disposant de systèmes d'information permettant à la holding Chargeurs d'assurer une bonne qualité de l'information financière, de disposer d'une connaissance approfondie du fonctionnement de ses métiers et de leur contribution à la génération des résultats et des liquidités et d'être capable de procéder à une identification rapide des risques. Cette dernière préoccupation a pris une dimension prééminente au cours des dernières années avec le modèle de gestion Chargeurs faisant appel à des techniques de financement d'actifs tels que l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier.

Ce modèle repose sur une information précise relative aux risques et une gestion très active de ces derniers. En effet, les structurations financières mises en œuvre supposent comme conditions nécessaires à leur bon fonctionnement l'analyse et l'élimination de nombreux risques. Parallèlement, ces opérations conçues avec des professionnels des risques, assureurs, établissements financiers, investisseurs, introduisent elles-mêmes les contrôles de risques usuels dans les opérations de financements d'actifs.

En raison de la diversité de ses métiers, de ses implantations géographiques et des caractéristiques de son modèle, Chargeurs a pris des mesures d'organisation destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats financiers, ses actifs et ses engagements, dont les principales sont les suivantes :

- une organisation du Groupe autour de filiales autonomes, chaque Président ou Directeur Général exerçant la totalité des responsabilités propres à ses fonctions ;
- des lignes de communication courtes ;
- un reporting permanent sur les sujets stratégiques ;
- une politique de couverture systématique des risques assurables ;
- l'existence d'un Responsable Assurances par métier ;
- le partage de procédures et de règles de fonctionnement ;
- une équipe de travail RSE au niveau du Groupe et des métiers (mise en place au cours de l'exercice 2013).

Un système d'information permettant à chacun d'exercer ses responsabilités

Le Groupe est constitué de 64 sociétés en intégration globale dans les comptes consolidés ; le système d'information de Chargeurs repose sur l'établissement mensuel d'un compte de résultat et des principaux indicateurs bilantiels pour chaque société.

Chargeurs se caractérise par une volonté et une culture privilégiant la qualité de l'information financière.

Chargeurs a été un des premiers groupes, en France, à introduire un reporting financier mensuel en totale cohérence avec les comptes consolidés, c'est-à-dire utilisant le même référentiel comptable. Cette organisation a été progressivement améliorée et, depuis plusieurs années, la consolidation et le reporting utilisent le même outil informatique ; la consolidation n'est plus qu'un approfondissement du reporting, ce qui assure un contrôle permanent du processus de production de l'information financière.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2010, un logiciel de reporting et de consolidation adapté et performant est utilisé par les controllers du Groupe.

Les résultats mensuels de chaque filiale de Chargeurs font l'objet d'un commentaire, normalisé, qui m'est adressé et qui est rédigé sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du responsable financier de la filiale.

Les résultats de chaque métier sont examinés chaque mois, avec le directeur général du métier, dans le cadre de réunions que je préside ; la prévision de résultat annuel doit être actualisée dès qu'un événement nouveau important apparaît.

Un système visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiables

Le Comité de Direction sélectionne les sujets qui sont essentiels pour le Groupe et nomme un responsable pour chaque sujet, celui-ci étant la personne la plus proche et la plus compétente sur ce sujet indépendamment de son niveau hiérarchique. Un système d'information spécifique, dont je suis destinataire, permet à chaque responsable de sujet de m'informer régulièrement et directement sur l'avancement des dossiers. La qualité des comptes rendus d'avancement est un élément d'appréciation des performances de chaque responsable.

Les sujets sélectionnés concernent largement les événements susceptibles d'affecter les résultats financiers et les risques encourus par le Groupe.

Chargeurs fait appel à un cabinet extérieur, spécialisé dans les prévisions économiques, pour apprécier les risques macroéconomiques relatifs à chacun des pays où le Groupe opère. Ce cabinet présente périodiquement ses conclusions au Comité de Direction et modélise certains risques spécifiques à la demande des métiers de Chargeurs.

Occasionnellement, Chargeurs fait appel à des cabinets spécialisés soit pour mener à bien des études clés, soit pour renforcer temporairement les équipes opérationnelles lors de la mise en œuvre de projets clés.

Ainsi, au cours de l'exercice 2012, Chargeurs avait mandaté un courtier en assurances afin de réaliser un audit international sur l'ensemble des conditions d'assurance du Groupe, lequel audit lui avait notamment permis d'avoir une vision exhaustive et consolidée de la couverture des risques. Au cours de l'exercice 2013, Chargeurs a consulté un cabinet tiers dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Le Comité de Direction est donc l'organe central de la gestion des risques.

Les principaux risques que la société a identifiés pour l'exercice 2013 sont identiques à ceux décrits au chapitre 1.2 « Facteurs de risques » du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 30 décembre 2009.

Par ailleurs, au cours de cet exercice, la société a mis en place un référentiel de reporting RSE à l'attention des filiales consolidées du Groupe dont l'objet est de préciser l'engagement de Chargeurs en faveur de la RSE, lister les indicateurs retenus eu égard aux activités du Groupe, ainsi que les modalités du reporting au sein du Groupe.

Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus

Depuis l'exercice 2003, une étude des principaux processus de gestion a été conduite avec pour objectifs de mieux formaliser la cartographie des risques relatifs aux états financiers et les enjeux financiers associés ainsi que les contrôles mis en place pour neutraliser ces risques.

Dans cet esprit, chaque métier a identifié les trois ou quatre processus jugés comme étant les plus sensibles et, pour chacun d'entre eux, a examiné les opérations présentant les risques les plus forts. Les procédures de gestion et de contrôle desdites opérations sont dûment recensées.

Cette étude a permis de fixer les priorités des actions. Elle a été le point de départ d'une démarche visant à poursuivre le renforcement de la maîtrise des processus.

Une surveillance permanente des dispositifs de contrôle interne

La supervision permanente du contrôle interne
Les processus concourant à la production de l'information financière sont sous le contrôle des responsables financiers de chaque filiale ; les responsables financiers de chaque métier supervisent le contrôle de ces processus dans le cadre des missions qu'ils réalisent dans les filiales.

L'audit interne

Chargeurs ne dispose pas d'équipes d'audit interne intégrées et fait en général appel à des cabinets spécialisés par zone géographique.

L'audit interne est sous la supervision de la Direction Contrôle Groupe, qui rapporte à la Direction Générale. Les travaux de l'audit interne sont partagés au sein du Comité d'Audit.

Au cours de l'exercice 2013, Chargeurs a continué à appliquer son manuel administratif et financier dans sa version mise à jour au cours de l'exercice 2010.

L'audit externe

L'audit des comptes de Chargeurs est réalisé par un collège d'auditeurs. Toutes les observations des auditeurs relatives à une filiale sont présentées au Directeur Général de cette filiale. Les auditeurs établissent une synthèse de ces remarques qui m'est présentée dans une réunion semestrielle.

La Direction Financière du Groupe s'assure que les recommandations des auditeurs soient rapidement suivies d'effet lorsqu'elles impliquent des changements de procédure ou d'organisation.

Les lettres dites « d'affirmation » dans lesquelles les Directeurs Généraux des filiales prennent des engagements vis-à-vis des auditeurs sont centralisées par Chargeurs pour officialiser les responsabilités de chaque Directeur de filiale dans la formation des comptes du Groupe.

Conclusion sur le dispositif de gestion des risques et sur le contrôle interne à fin 2013

L'organisation du dispositif de gestion des risques et celle du dispositif du contrôle interne à fin 2013 relatif aux processus et à l'information comptable et financière me semblent adaptées aux caractéristiques du Groupe. Ces caractéristiques rendant la conduite de tests approfondis sur le bon fonctionnement des processus très coûteuse, ceux-ci restent limités et devront faire l'objet d'un investissement supplémentaire à ce titre au cours des prochaines années.

Le plan d'actions 2014 s'organise autour des axes suivants :

- poursuite de la surveillance du dispositif de contrôle interne et de la bonne application des procédures, notamment celles décrites dans le manuel administratif et financier dans sa version actualisée de 2010 ;
- mise à jour systématique de la cartographie des risques de contrôle interne et poursuite de la démarche de sensibilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne et de gestion des risques ;
- poursuite des actions (reporting et « compliance ») en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) ;
- mise à jour et formalisation régulière des délégations de pouvoirs en fonction de l'évolution du rôle et des responsabilités des délégataires.

Participation des actionnaires aux Assemblées

L'article 19 des statuts de la société, « Représentation et admission aux Assemblées », stipule les conditions suivantes :

- tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire dans les conditions légales et réglementaires ;
- les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet mandataire dans les conditions légales et réglementaires ;
- les conjoints, tuteurs, administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires ;
- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la loi ;
- si le Conseil d'Administration le décide, il est délivré aux ayants droit une carte d'admission ; cette carte est nominative et personnelle ; la forme en est arrêtée par le Conseil ;
- tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;

- le Conseil d'Administration peut décider, préalablement à chaque Assemblée, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Aucun des éléments mentionnés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce n'aurait d'incidence en cas d'offre publique à l'exception des sujets suivants :

- la structure du capital de la société, mentionnée dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et mise en ligne sur le site Web de la société ;
- les prises de participation directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12, mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et mises en ligne sur le site Web de la société ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société, mentionnées aux articles 9, 10 et 22 des statuts ;
- les pouvoirs des membres du Conseil d'Administration, définis par l'article 14 des statuts.



Eduardo Malone
Président du Conseil d'Administration
Mars 2014

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÈGLES DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT NON APPLICABLES OU ÉCARTÉES

au 31 décembre 2013

Recommandation AMF 2013-20 du 18 novembre 2013

OBJET	Contenu de la recommandation	Position Chargeurs
R1: cumul contrat de travail et mandat social	Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport annuel 2013. Dès sa prise de fonctions en tant que Président-Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Eduardo Malone a été suspendu. Dès sa prise de fonctions en tant que Directeur Général Délégué, le contrat de travail de Madame Martine Odillard a été suspendu. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonction des personnes concernées.
R3: indemnités de départ	Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du dirigeant est notoirement déconnectée du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises). Il est également recommandé d'exclure tout versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe. Il convient par ailleurs d'éviter tout gonflement artificiel de sa rémunération dans la période préalable au départ.	Cette recommandation n'est pas applicable à Chargeurs.
R4 : régimes de retraite supplémentaires	Il est recommandé que la société rende compte, dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.	Cette recommandation n'est pas applicable à Chargeurs.
R5 : stock-options et attribution gratuite d'actions	Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen ou long terme de l'entreprise.	Cette recommandation n'est pas applicable à Chargeurs.
R6 : mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques décrites dans le Code Middenext. Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soient rendus publics.	Chargeurs applique le principe du « <i>comply or explain</i> » : Cf. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne : « Le rôle du Conseil et les principales modalités de son fonctionnement sont définis par les statuts de la société, de sorte que le Conseil d'Administration ne trouve pas nécessaire de se doter en plus d'un règlement intérieur ».

**R11: information
des membres
du conseil**

Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de l'information, tout en fixant des délais raisonnables.

Chargeurs applique le principe du « *comply or explain* » :
Cf. commentaire relatif à la R6 ci-avant.
Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions. Tout Administrateur peut également solliciter auprès du Président-Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué tout complément d'information qu'il jugerait utile pour l'exercice de ses fonctions. Le Conseil d'Administration est régulièrement informé sur l'évolution des secteurs d'activité et de la concurrence par le Président-Directeur Général ou le Directeur Général Délégué. À l'occasion de la séance du Conseil portant sur la présentation des comptes prévisionnels et du budget, les Directeurs de métiers lui présentent leurs activités et les perspectives.

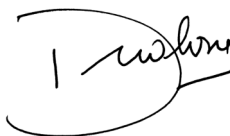
**R15 : mise
en place
d'une évaluation
des travaux
du conseil**

Il est recommandé qu'une fois par an le Président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.

Application de la règle « *comply or explain* » :
Cf. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne: « Le Conseil d'Administration n'a pas procédé au cours de l'exercice 2013 à une autoévaluation formelle de son fonctionnement et de ses travaux. En pratique, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil ».

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Eduardo Malone,
Président
Mars 2014

RAPPORT FINANCIER

LES COMPTES 2013

LES RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires s'établit à 466,5 millions d'euros, en retrait de -4,3% par rapport à 2012 à périmètre constant (-11,1% en données 2012 publiées). La baisse du chiffre d'affaires résulte principalement des cessions réalisées au sein du métier Laine depuis 2012.

Le chiffre d'affaires par métier

Le chiffre d'affaires 2013 de Chargeurs Films de Protection augmente de 5,2%, grâce à une progression significative de ses volumes tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires 2013 de Chargeurs Interlining diminue de -3% suite aux effets de conversion du peso argentin et du real brésilien et est stable à devises constantes.

Le chiffre d'affaires 2013 de Chargeurs Wool baisse de -37,9%. Cette décroissance se décompose en -20,2% d'effet périmètre, -11,6% d'effet volume et -5,2% d'effet prix de la laine brute.

La proportion du chiffre d'affaires réalisé hors de France est de 93,1%. Le classement des principaux marchés est légèrement modifié par rapport à l'année dernière, à cause notamment des changements de périmètre. Il s'établit comme suit :

1. Italie	15,3%
2. États-Unis	14,3%
3. Chine	12,5%
4. Allemagne	10,3%
5. France	6,9%

Ces quatre pays et la France représentent 59,2% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe s'établit à 17,8 millions d'euros, soit 3,8% du chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation du métier Films de Protection s'établit à 10,8 millions d'euros. Il est en hausse par rapport à 2012, grâce à la progression des volumes associée à une politique commerciale ciblée et une offre de produits innovants.

Le résultat d'exploitation du métier Entoilage s'établit à 5,1 millions d'euros. Il bénéficie du plein effet du programme d'économies mis en œuvre depuis 2012 avec le regroupement d'entités de production et l'optimisation de

structures commerciales. Fin 2013, Chargeurs Interlining a également décidé d'abandonner une ligne d'activité non rentable.

Le résultat d'exploitation de Chargeurs Wool s'établit à 2,1 millions d'euros. Il reflète la transformation aboutie du métier en une activité de services autour d'un réseau commercial mondial, utilisant des actifs industriels détenus désormais en partenariat.

Le résultat financier

Le résultat financier de -6,5 millions d'euros en 2013, contre -10,7 millions d'euros en 2012 (retraité de la norme IAS 19R), comprend, outre le coût de la dette nette et le coût des programmes de cession de créances, le coût financier de l'obligation convertible pour 1 million d'euros, et la charge financière sur les avantages au personnel. Il est en forte diminution, conséquence du désendettement du Groupe.

Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part du résultat des entreprises associées s'élève à 0,3 million d'euros, contre -1,2 million d'euros en 2012.

L'impôt

Le Groupe constate sur 2013 une charge d'impôts de -3,7 millions d'euros, à comparer à -9,2 millions d'euros en 2012. Cet écart provient principalement de la dépréciation pour 5,6 millions d'euros de l'actif d'impôt différé relatif à l'intégration fiscale française constatée en 2012.

Le résultat net

Il s'établit à 3,6 millions d'euros, à comparer à une perte de -14,9 millions d'euros en 2012 (retraité de la norme IAS 19 révisée). Il intègre un abandon d'activités pour -4,6 millions d'euros en 2013.

LE BILAN ET LA GESTION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 157,9 millions d'euros, incluant l'application obligatoire de la norme IAS 19 révisée pour -4 millions d'euros.

La trésorerie nette du Groupe à fin 2013 hors emprunt obligataire s'établit à 3,2 millions d'euros, contre une dette nette de 32,8 millions d'euros fin 2012.

Les sociétés de Chargeurs disposent au 31 décembre 2013 de liquidités de 48 millions d'euros, contre 50,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ CHARGEURS

Le résultat d'exploitation dégage une perte de 2,1 millions d'euros en 2013 du même montant qu'en 2012.

Le résultat financier s'établit à -3,6 millions d'euros en raison essentiellement de la prise en compte de provisions traduisant la mise en ligne de la valeur des titres détenus avec la situation de marché prévalant à fin 2013.

Le résultat exceptionnel est de -0,4 million d'euros.

Le résultat avant impôt est de -6,2 millions d'euros.

Le profit d'impôt de 1,6 million d'euros est le produit de l'intégration fiscale française.

Le résultat net s'établit à -4,5 millions d'euros.

Le montant global des dépenses de caractère somptuaire engagées au cours de l'exercice et l'impôt supporté en raison de ces charges (CGI 223 quater et 39-4) s'élèvent à 27,3 milliers d'euros.

Comme sur l'exercice précédent, les dettes fournisseurs sont constituées de dettes à moins de 60 jours et s'élèvent fin 2013 à 323 milliers d'euros alors qu'elles s'établissaient à 106 milliers d'euros en 2012.

Mars 2014